



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 16 octobre 2018

LA POSTE : TPAS

LA CGT A VOS CÔTÉS AU TRAVAIL... EN TPAS ... ET ENCORE APRES !

Reçue à notre demande en audience le 30 août 2018 à la Direction des Ressources Humaines du Siège de La Poste, la CGT a porté les revendications du Personnel sur les questions des départs anticipés.

Bien que n'ayant pas signé le dernier accord, et pour cause ! la CGT a pointé un certain nombre de questions à la Direction qui reconnaît que des agents peuvent être lésés.

LA CGT RESTE MOBILISÉE POUR GAGNER DES AVANCÉES POUR LES POSTIER(E)S

Emplois : La Poste refuse de communiquer les chiffres sur le nombre de TPAS, pour autant la CGT a réaffirmé la nécessité d'anticiper et d'augmenter les compléments d'emplois compte tenu notamment des nombreux départs en TPAS.

Promotions : La CGT a exigé que les agents en TPAS ne soient pas exclus de la Promotion par REP. Pour l'instant, La Poste ne le prévoit pas sauf éventuellement, pour les agents qui n'ont pas eu de promotion durant leur carrière.

Revendiquons ces promotions, exigeons-les pour tous.

Rémunération : La CGT a réaffirmé sa revendication en matière de rémunération, à savoir 1800 € brut/mois pour un salarié débutant et sans qualification. En effet, Les générations de postiers qui deviennent actuellement éligibles au TPAS ont une rémunération particulièrement basse. Nous avons également insisté sur la prise en charge intégrale par La Poste de la « surcotisation » (acquisition de trimestres supplémentaires) pour maintenir la cotisation retraite à 100% comme cela se fait dans d'autres entreprises). La Poste a pris note de ces questions notamment par soucis d'équité entre salariés et fonctionnaires et invite la CGT à évoquer cette question dans le cadre des NAO.

Une réforme des retraites ? : Nous avons interpellé La Poste afin qu'elle prévoit d'ores et déjà dans le cadre d'un accord TPAS, la prise en charge d'un éventuel allongement de la période « temps conseil », en cas d'évolution des conditions d'accès à la retraite (augmentation du nombre de trimestres,...) dû à une réforme gouvernementale des retraites que la CGT combat. Cela permettrait d'éviter les situations complexes qu'ont rencontré les agents entre 2010 et 2012, voire qu'ils soient contraints de reprendre le travail à l'issue de cette période. Pour ce qui est d'une éventuelle réforme des retraites, La Poste souhaite attendre celle-ci pour pouvoir débattre des conditions d'application des dispositifs. **LA CGT NE MANQUERA PAS DE SOLLICITER LA POSTE SUR CE DERNIER POINT.**



AGISSONS CONTRE L'INJUSTICE

Service Actif : La CGT exige que les agents concernés qui le souhaitent puissent bénéficier d'un accès au TPAS sans limite d'âge. La Poste affirme que l'Allocation de fin de carrière compenserait d'éventuelles décotes, pourtant ces générations d'agents peuvent être impactés par d'importantes décotes du fait de leur entrée tardive dans la vie active et du temps partiel.

Carrières longues : La Poste a reconnu ne pas avoir conscience que les agents bénéficiant des dispositifs « carrière longue » puissent être pénalisés du fait de leur départ anticipé. En effet ceux dont la carrière n'a pas été toujours à temps plein peuvent se retrouver pénalisés par des trimestres de cotisations manquants et ne pourront pourtant pas prolonger leur TPAS au même titre que les autres agents.

Interlocuteurs RH : Enfin, au vu du nombre d'interrogations émanant de tous les territoires, la CGT a demandé des interlocuteurs locaux et nationaux stables, disponibles et qualifiés pour répondre aux questions et/ou problèmes rencontrés.

La Poste reconnaît que des difficultés peuvent être rencontrées localement et qu'il doit y avoir une attention particulière. A nous de l'imposer collectivement !

Obtenons ensemble de meilleurs droits et garanties pour que le départ en TPAS soit un véritable choix.



**AFIN DE FAIRE AVANCER CES REVENDICATIONS,
D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET TRAVAIL DE
TOUS, ADHÉREZ À LA CGT !**

**VOTONS ET FAISONS VOTER CGT DU 3 AU 6 DÉCEMBRE
2018**



Élection:

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso) → (pro)

Grade/Classification Métier

Service/Bureau (nom et adresse)